

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022 OUVERTE À 19H30

L'an deux **mille vingt-deux, le douze septembre**, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 6 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2022-061

Rapport annuel 2020 du délégué du crématorium communal

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Madame Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Joëlle BONNARD à Mme Brigitte TERRIER

M. François DAVIET à M. Pierre BANNES

Mme Virginie FRANCOIS à Mme Élisabeth BOIVIN

M. Yannick KAWA à M. THOMAS BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Mme Élisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application des dispositions de l'article R2222-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité de pilotage et la commission de contrôle des comptes de délégation du crématorium ont examiné le rapport annuel 2020 de la SAS Crématorium de La Balme transmis en 2021 à la Commune. Il en ressort les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires en hausse de 29,60 %.
- Une hausse en parallèle de 12,68 % des charges d'exploitation.
- Un résultat positif de 100 000 € soit une augmentation nette par rapport à 2019 : un résultat exceptionnel en 2020 certainement dû à la pandémie de la Covid-19.

En application de l'article L1411-3 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2020 de la SAS Crématorium de La Balme figurant en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009-129 du 30 novembre 2009 modifiée relative au rapport présentant le choix de la société du Crématorium de La Balme dans le cadre de la délégation du service public du crématorium ;

VU le rapport annuel 2020 de la SAS Crématorium de La Balme ;

VU les travaux du comité de pilotage du crématorium réuni le 18 août 2022 ;

VU les travaux de la commission de contrôle des comptes de délégation du crématorium réunie le 18 août 2022 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Prend acte du rapport annuel de la SAS Crématorium La Balme pour l'année 2020 figurant en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel de la SAS Crématorium La Balme pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance,
Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire,
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 19/09/2022
De sa publication le 19/09/2022

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

Annexe à la délibération n° 2022-061

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE



RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE 2020



CREMATORIUM DE LA BALME DE SILLINGY

Chemin des Vignes

74330 LA BALME DE SILLINGY

Tél : 04.50.68.78.67

SAS au capital de 40 540€ - RCS : 335 012 536 – APE : 9603Z – N°habilitation : 19.74.008

N° ORIAS : 07.026.578

TVA : FR893 390 125 36

14 Le nombre de plaintes d'usagers adressées au Concessionnaire au sujet de la qualité du service en précisant la nature des questions les plus fréquentes, les réponses apportées, et les délais d'envoi de ces réponses par le Concessionnaire.

Les dysfonctionnements constatés et les propositions d'améliorations éventuelles.

II – PARTIE FINANCIERE DU RAPPORT

1- Méthode comptable appliquée

2- Comptes sociaux

- Bilan
- Compte de résultat
- Balance
- Rapport du commissaire aux comptes
- Rapport de gestion de Maître LAVERGNE
- Compte d'exploitation pour les années suivantes
- Etat des immobilisations

3- Produits de gestion

Le détail du nombre de prestations pratiquées,

4- Charges de gestion

III – JUSTIFICATION DES COMPTES DE GESTION

LES CHARGES D'EXPLOITATION

REDEVANCE D'OCCUPATION DU SOL

REDEVANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES

FOURS DE CREMATION

LES ASSURANCES

LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION

HONORAIRES

COMPTES DE CHARGES EN BAISSSE

IMPOTS ET TAXES

SALAIRES ET TRAITEMENTS

II – PARTIE FINANCIERE DU RAPPORT

1- Méthode comptable appliquée

La présentation des comptes est établie par l'expert-comptable :

CABINET SARL ABCAP COGEVA
47 Rue du Val Vert
74600 SEYNOD

Tous les comptes sont également contrôlés par les commissaires aux comptes :

KPMG ENTREPRISES
15 Rue du Pré Paillard
CS 20121
74941 ANNECY LE VIEUX

2- Comptes sociaux

- Bilan simplifié
 - Bilans actif et passif détaillés
 - Soldes intermédiaires de gestion détaillé
- 
- ANNEXE 6**
- Rapport du commissaire aux comptes
- ANNEXE 7**
- Compte d'exploitation pour les années suivantes
- ANNEXE 8**
- Etat des immobilisations
- ANNEXE 9**
- Rapport de gestion de Maître LAVERGNE
- ANNEXE 10**

3- Produits de gestion

Les tarifs pratiqués pour chaque type de prestation

Les tarifs 2020 sont restés identiques, seule la taxe de crémation de 5,50€ a été supprimée.

Les Crématoriums de BONNEVILLE et d'ANNECY ont des tarifs inférieurs.

4- Charges de gestion

Les dépenses directes d'exploitation propres au service :

- personnel et charges sociales ;
- produits utilisés;
- achats d'eau ;
- achat d'énergie ;
- autres consommables ;
- analyses ;
- sous-traitance, matières et fournitures ;
- impôts et taxes ;
- transports et déplacements ;
- locaux et assurances ;
- autres dépenses de fonctionnement.
- Les redevances et intéressements reversées à la Collectivité ;
- Les frais généraux ;
- Les charges financières.

III – JUSTIFICATION DES COMPTES DE GESTION

Le chiffre d'affaires net est en progression de 29,60% soit +158 816,80€ par rapport à 2019.

Le nombre de crémations a augmenté suite à la pandémie du COVID-19.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Sur la valeur ajoutée produite : une augmentation des charges d'exploitation de 73 475,24€ est constatée soit + 12,68%.

Les postes les plus impactés par cette augmentation sont :

- Gaz + 53,99%
- Electricité + 19,17%
- Redevance sur CA + 34,62%%
- Entretien courant des fours + 65,87%
- Impôts et taxes + 8,03%
- Salaires + 33,61%
- Charges sociales + 11,71%
- Dotations aux amortissements +8,23%

Le chiffre d'affaires ayant énormément augmenté, 29,60%, nous avons eu plus de charges et plus de consommation de gaz, électricité. Nous avons su maintenir les dépenses + 12,68%

REDEVANCE D'OCCUPATION DU SOL

La redevance d'occupation du sol est toujours de 55 000€.

Ce poste représente 7,91% du chiffre d'affaires annuel.

REDEVANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES

Une rétrocession de 3% du chiffre d'affaires annuel à la commune représente 16 428,37€ contre 12 203,41€ en 2019 soit une hausse de +34,62%.

FOURS DE CREMATION

La zone de filtration étant opérationnelle sur toute l'année, la location s'élève à 63 900€ HT.

LES ASSURANCES

Les primes sont restées stables.

LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION

Lors du contrôle de la cour des comptes, il nous a été demandé de refacturer également le personnel technique effectif, personnel fourni par la SA POMPES FUNEBRES DE LA BALME, un calcul au taux horaire chargé a été effectué, donc le poste a augmenté de 5 158€€ soit 5,16% du chiffre d'affaires.

Les années précédentes, seul le personnel de direction et comptabilité était refacturé.

Nous avons toujours suivi la même de répartition : Pourcentage sur le chiffre d'affaires des deux sociétés.

HONORAIRES

Stabilisation des frais d'honoraires en 2020.

COMPTES DE CHARGES EN BAISSÉ

PETIT MATERIEL ET EQUIPEMENT	-1 313€
PRODUITS ENTRETIEN	-1 451€
ENTRETIEN ET REPARATIONS DIVERSES	-7 250€
PUBLICITE ET RELATIONS PUBLIQUES	-2 014€
FRAIS DEPLACEMENTS SALARIÉS ET DIRECTION	-4 026€
SERVICES BANCAIRES	-865€
PROVISIONS POUR CP	-600€
CHARGES FINANCIERES	-27 775€

IMPOTS ET TAXES

Le montant de l'impôt a augmenté de 8,03% (non significatif).

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Un seul salarié est employé dans la SAS CREMATORIUM à temps plein et deux salariés à temps partiel, soit une augmentation de 13 425,50€ (33,61%).

Les charges sociales ont donc également augmenté de 2 057,64€ soit +11,71%.

Pour l'année 2020, nous terminons avec un bénéfice de 100 803€ contre 1 625€ en 2020. Nous constatons une augmentation de nos capitaux propres

après affectation du résultat. Le montant de nos capitaux propres s'élève à 150 259,92€ soit +203,82%.

PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2021 :

Notre associé, Monsieur FERY a pris des parts supplémentaires dans le capital de la SA POMPES FUNEBRES DE LA BALME. Il va injecter environ 270 000€ en compte courant dès que l'avenant avec la maire sera signé, ainsi, nous pourrons faire installer la filtration du four n°2.

CONCLUSION :

Notre chiffre d'affaires a beaucoup augmenté des suites de la pandémie de COVID-19.

Et même si les chiffres peuvent paraître flatteurs cette année, il faut bien avoir conscience qu'ils sont dus à la pandémie et que nous risquons de revenir à des montants plus habituels dans les années à venir.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le



ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

ANNEXES



ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	877 830	946 542	-68 712	-7
Installations tech., matériel et outillages indus.	28 601	36 229	-7 629	-21
Autres immobilisations corporelles	228 164	166 472	61 692	37
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 134 596	1 149 244	-14 649	-1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		2 670	-2 670	-100
Créances				
Clients	97 659	95 298	2 362	2
Clients douteux, litigieux	3 205	3 907	-701	-18
Clients Factures à établir	8 607	5 505	3 102	56
Personnel et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales	51 545	29 301	22 244	76
Autres créances				
Groupe et associés	107 619	163 899	-56 280	-34
Débiteurs divers	34 923	41 380	-6 457	-16
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	463	463		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	59 305	324	58 981	
Charges constatées d'avance	11 983	19 402	-7 419	-38
TOTAL (II)	375 309	362 148	13 161	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 509 905	1 511 392	-1 488	



PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 40 540)	40 540	40 540		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	4 054	4 054		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 863	3 239	1 625	50
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	100 803	1 625	99 178	
SITUATION NETTE	150 260	49 457	100 803	204
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	150 260	49 457	100 803	204
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit	926 103	895 910	30 193	3
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acptes recus sur commandes en cours	1 164	762	402	53
Fournisseurs	55 067	87 973	-32 907	-37
Fournisseurs, factures non parvenues	31 904	6 741	25 163	373
Dettes fiscales et sociales	64 355	42 555	21 799	51
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	281 053	427 994	-146 941	-34
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	1 359 645	1 461 935	-102 290	-7
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 509 905	1 511 392	-1 488	

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	695 443	536 626	158 817	30
Montant net du chiffre d'affaires	695 443	536 626	158 817	30
Production stockée				
Production immobilisée			10 000	
Subventions d'exploitation	10 000			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	53 050	77 165	-24 115	-31
Autres produits	1 291	1 971	-680	-34
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	759 784	615 762	144 022	23
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	457 682	413 969	43 713	11
Impôts, taxes et versements assimilés	4 172	3 862	310	8
Salaires et traitements	53 369	39 944	13 426	34
Charges sociales	19 626	17 568	2 058	12
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	111 819	103 320	8 499	8
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	6 367	897	5 470	610
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	653 035	579 560	73 475	13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	106 749	36 202	70 547	195
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	2 028	1 464	564	39
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.				
Autres intérêts et produits assimilés	15	134	-118	-88
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 043	1 597	446	28
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 616	35 391	-27 775	-78
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	7 616	35 391	-27 775	-78
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 573	-33 794	28 221	84
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	101 176	2 408	98 768	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	676		676	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	676		676	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		783	-783	-100
Sur opérations en capital	7		7	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7	783	-776	-99
RESULTAT EXCEPTIONNEL	669	-783	1 452	185
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	1 042		1 042	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	762 503	617 359	145 144	24
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	661 700	615 734	45 966	7
Bénéfice ou Perte	100 803	1 625	99 178	



KPMG S.A.
Les Savoie
15 rue du Pré Paillard
CS 20121
Annecy-Le-Vieux
74941 Annecy
France

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

Téléphone : +33 (0)4 50 64 00 82
Télécopie : +33 (0)4 50 64 06 21
Site internet : www.kpmg.fr

Crématorium de la Balme SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Crématorium de la Balme SAS
5 chemin des Vignes, 74330 La Balme de Sillingy
Ce rapport contient 24 pages
Référence : PC/MLJ



KPMG S.A.
Les Savoie
15 rue du Pré Paillard
CS 20121
Annecy-Le-Vieux
74941 Annecy
France

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 
ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

Téléphone : +33 (0)4 50 64 00 82
Télécopie : +33 (0)4 50 64 06 21
Site internet : www.kpmg.fr

Crématorium de la Balme SAS

Siège social : 5 chemin des Vignes, 74330 La Balme de Sillingy
Capital social : €40.540

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société Crématorium de la Balme SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crématorium de la Balme SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Crématorium de la Balme SAS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
18 juin 2021

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention *comptable de continuité d'exploitation*, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Crématorium de la Balme SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
18 juin 2021

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Anncy-le-Vieux, le 18 juin 2021

KPMG S.A.

**Philippe
Chapon**
Signature
numérique de
Philippe Chapon
Date : 2021.06.18
15:56:11 +02'00'

Philippe Chapon
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF

	Valeurs au 31/12/20		% de l'actif	Valeurs au 31/12/19		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 812	1 812				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles					75	76
Terrains						
Constructions	1 393 040	515 210	877 830	946 542		
Installations tech., matériel & outillages	214 086	185 486	28 601	36 229		
Autres immobilisations corporelles	451 103	222 938	228 164	166 472		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 060 041	925 446	1 134 596	75	1 149 244	76
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					2 670	
Créances					20	22
Clients	97 659		97 659	95 298		
Clients douteux, litigieux	3 205		3 205	3 907		
Clients factures à établir	8 607		8 607	5 505		
Personnel et comptes rattachés						
Créances fiscales et sociales	51 545		51 545	29 301		
Groupe et associés	107 619		107 619	163 899		
Débiteurs divers	34 923		34 923	41 380		
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	463		463	463		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	59 305		59 305	324		
Charges constatées d'avance (3)	11 983		11 983	19 402		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	375 309		375 309	25	362 148	24
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 435 350	925 446	1 509 905	100	1 511 392	100

BILAN PASSIF

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 074-217400266-20220912-DEL_2022_061_2-DE

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF

	Valeurs au 31/12/20	% du passif	Valeurs au 31/12/19	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 40 540,00)	40 540,00	2,68	40 540,00	2,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Cartes de réévaluation				
Carte d'équivalence				
Réserves		0,59		0,48
Réserve légale	4 054,00		4 054,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 863,31		3 238,52	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	100 802,61	6,68	1 624,79	0,11
SITUATION NETTE	150 259,92	9,95	49 457,31	3,27
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	150 259,92	9,95	49 457,31	3,27
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	926 102,91	61,34	895 909,71	59,28
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 163,79	0,08	761,50	0,05
Fournisseurs	55 066,53	3,65	87 973,36	5,82
Fournisseurs, factures non parvenues	31 903,50	2,11	6 740,83	0,45
Dettes fiscales et sociales	64 354,88	4,26	42 555,39	2,82
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	281 052,99	18,61	427 994,21	28,32
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 359 644,60	90,05	1 461 935,00	96,73
Écart de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 509 904,52	100	1 511 392,31	100

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 509 904,52 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 100 802,61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/04/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Pour les informations relatives au compte de résultat, les postes de produits et charges composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. Il conviendra le cas échéant de s'y reporter, ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Sur la rémunération des dirigeants, aucune information n'est mentionnée dans le présente annexe comptable, puisque cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individualisée.

Une procédure collective de redressement judiciaire a été prononcée en date du 20 mai 2014 et depuis le 24/11/2015, le Tribunal de Commerce d'Annecy a prononcé l'adoption du plan de continuation de l'activité.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prolongé à plusieurs reprises en 2020 et rétabli par décret le 17 octobre 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A ce titre, les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement aux bilan et compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences sur les états financiers présentés.

Compte tenu de l'activité, l'entreprise n'a pas été frappé de fermeture administrative, nous constatons que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité depuis la mi-mars 2020.

Cependant, la situation générale étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise.

A la date de l'arrêté des comptes le 31 décembre 2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'entité n'est pas concernée par les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

SAS CREMATORIUM DE LA BALME**Du 01/01/2020 au 31/12/2020****Amortissements des biens décomposables :**

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Concessions et licences	1 à 4 ans
- Constructions & AAI s/r.const	10 à 30 ans
- Matériels industriels	1 à 7 ans
- AAI divers	1 à 20 ans
- Matériels de bureau & info.	1 à 5 ans
- Mobilier	1 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SUIVI DES OPTIONS

Au 31/12/2019 Au 31/12/2020

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Comptabilisation en charges de l'exercice

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

Entité non concernée

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles

Entité non concernée

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières

Entité non concernée

Traitement comptable des coûts de développement

Entité non concernée

Traitement des charges financières

Entité non concernée

Amortissement des biens non décomposables

Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

Amortissement des biens décomposables

Aucune immobilisation n'est concernée.

Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions

Entité non concernée

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FRAIS DE CONSTITUTION, DE TRANSFORMATION ET DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

A compter de l'exercice 01/01/2010, l'entreprise a opté pour la comptabilisation en charge de ce type de frais.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE

Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels totalement amortis	
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE	

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 812			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui		1 393 040		
		Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		212 239		6 883	
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		283 997		13 820
		Matériel de transport				
Matériel de bureau & info., mobilier			42 023			
	Emballages récupérables & divers		46 228		84 247	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	1 977 527		104 950	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV				
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 979 339		104 950	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 812		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui			1 393 040		
		Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indus.			5 036	214 086		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			8 905	288 913	
		Matériel de transport					
Mat.bureau, info., mob.				10 308	31 715		
	Emballages récup. div.				130 475		
	Immos corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL III		24 248	2 058 229		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL IV					
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		24 248	2 060 041		

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 812			1 812
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	446 498	68 712		515 210
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	176 010	12 053	2 577	185 486
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div	157 615	15 632	3 583	169 664
	Matériel de transport	14 723	165		14 888
	Mat. bureau et informatique, mob.	29 380	4 117	10 308	23 189
	Emballages récupérables divers	4 057	11 141		15 197
	TOTAL	828 283	111 819	16 468	923 634
	TOTAL GENERAL	830 095	111 819	16 468	925 446

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
Immo. corp.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler						
	Primes de remboursement des obligations						

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	3 205	3 205	
	Autres créances clients	106 266	106 266	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	51 545	51 545	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	107 619	107 619		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	34 923	34 923		
Charges constatées d'avance	11 983	11 983		
TOTAUX		315 542	315 542	
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRÉSENCE D'UNE SOCIÉTÉ MÈRE

La filiale SAS CREMATORIUM DE LA BALME DE SILLINGY est détenue en totalité par la mère SA POMPES FUNEBRES DE LA BALME DE SILLINGY.

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	11 983
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	11 983

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 607
Autres créances	
Disponibilités	1
TOTAL	8 608

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 054,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 054,00	10,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		1 625
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		1 625
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	1 625
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		1 625

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	40 540			40 540
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	4 054			4 054
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 239	1 625		4 863
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 625	100 803	1 625	100 803
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	49 457	102 427	1 625	150 260

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine		926 103	117 922	371 719	436 462
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		86 970	86 970		
Personnel & comptes rattachés		7 935	7 935		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		7 863	7 863		
Etat & autres collectiv. publiques Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés		31 429	31 429		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		281 053	281 053		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 358 481	550 300	371 719	436 462
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 704			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 198
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 904
Dettes fiscales et sociales	20 928
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	54 029

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 9 444,95 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Entreprises liées : SA POMPES FUNEBRES DE LA BALME et SAS CREMATORIUM DE LA BALME, les comptes de groupe sont réciproques.

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires pour la mission de commissariat aux comptes ont été comptabilisés pour 4 000,00 € HT en charges sur l'exercice clos.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Mission légale de certification des comptes sociaux	4 000	3 858
Total	4 000	3 858

SAS CREMATORIUM DE LA BALME

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
COMPL CAS RJ COMPL CAS RJ	7	
DALLMAYR ANNUL 2019 AN DALLMAYR ANNUL 2019		676
TOTAL	7	676

MANDAT DE LA DIRECTRICE GENERALE

Le mandat de Madame Ghislaine MAS, directrice générale, arrivant à expiration le jour où l'associé unique statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est proposé de le renouveler pour une durée d'une année, soit jusqu'à la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE SAS, désormais dénommée KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD-EST SAS, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, je vous propose, de ne pas les renouveler, la société n'étant plus tenue d'avoir de commissaire aux comptes en application des articles L. 823-2-2, alinéa 3, et D. 823-1-1 du Code de commerce.

-o0o-

Les projets de décisions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Je vous remercie de bien vouloir les approuver, comme je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration.

La présidente



CREMATORIUM DE LA BALME

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 540 €
Siège social : 5 Chemin des Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY

518 767 470 RCS ANNECY

RAPPORT DE GESTION

EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La soussignée :

la société POMPES FUNEBRES DE LA BALME DE SILLINGY, société anonyme au capital de 42.980 € dont le siège social est à LA BALME DE SILLINGY (Haute-Savoie), Chemin des Vignes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 339 012 536,

agissant en qualité de présidente de la société CREMATORIUM DE LA BALME, société par actions simplifiée au capital de 40 540 € dont le siège social est à LA BALME DE SILLINGY (Haute-Savoie), 5 Chemin des Vignes, et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 518 767 470,

a, conformément aux statuts et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Entre les réparations du four numéro 1 effectuées en février 2020 à la suite de l'incendie du mois d'août 2019, et la crise sanitaire qui, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, nous a causé beaucoup de torts puisque la commune de LA BALME DE SILLINGY a été l'un des tout premiers foyers d'infection en France, ce qui a découragé les familles des défunts à se rendre chez nous, notre crématorium a enregistré une baisse de fréquentation de plus de 40 % durant la première partie de l'année 2020.

La deuxième vague de l'épidémie à partir du mois de septembre nous a permis de rattraper, et même de dépasser, notre retard en raison de la forte hausse du nombre de décès, et donc de crémations (981 crémations en 2020 contre 749 en 2019).

Et même si les chiffres peuvent paraître flatteurs cette année, il faut bien avoir conscience qu'ils sont dus à la pandémie et que nous risquons de revenir à des montants plus habituels dans les années à venir.

Les incidents subis en 2019 par le seul four actuellement en fonction et son utilisation intensive en 2020 nous ont amenés à prendre des dispositions pour accélérer l'installation d'un système de filtration sur le deuxième four.

Le financement de cet équipement serait assuré notamment par l'entrée d'un nouvel actionnaire, qui est un professionnel du secteur, dans le capital de notre société mère, et par l'accord du tribunal de commerce pour reporter le paiement du dividende 2020 sur les dernières échéances du plan de continuation.

L'avenant à la délégation de service public avec la commune de LA BALME DE SILLINGY n'est toujours pas signé du fait des péripéties des élections municipales, mais les choses semblent désormais vouloir bouger, ce qui est indispensable à la réalisation de l'investissement envisagé pour la filtration du deuxième four.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Les deux événements importants méritant d'être signalés sont d'une part la réalisation de l'augmentation de capital de notre société mère POMPES FUNEBRES DE LA BALME DE SILLINGY destinée à financer le système de filtration du deuxième four et la reprise des discussions avec la mairie pour la signature d'un avenant à la délégation de service public.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

La société n'a aucune succursale.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE. REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La société ne détient aucune participation significative ni aucun contrôle d'une autre société.

Elle n'a pas régularisé de participations croisées et ne détient aucune action d'autocontrôle.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, je vous précise que la société n'a acheté ni vendu au cours de l'exercice écoulé aucune de ses actions en application des articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce.

MONTANT DES PRETS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS A DES MICRO-ENTREPRISES, DES P.M.E. OU DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE

La société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des micro-entreprises, des P.M.E. ou des entreprises de taille intermédiaire.

INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

La société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'Autorité de la concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles et dont l'insertion dans le présent rapport aurait été ordonnée en application de l'article L. 464-2, I, alinéa 5, du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Le total HT des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 759 784 €

Au cours de l'exercice précédent, le total des produits d'exploitation s'élevait à 615 762 €, soit une augmentation de 144 022 € (+ 23,39 %).

Après déduction des charges d'exploitation s'élevant à 653 035 €
se décomposant comme suit :

- Autres achats et charges externes	457 682 €
- Impôts et taxes	4 172 €
- Salaires et traitements	53 369 €
- Charges sociales	19 626 €
- Amortissements	111 819 €
- Autres charges	6 367 €

Le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 106 749 €

Après déduction du résultat financier - 5 573 €
soit :

- Produits financiers	2 043 €
- Charges financières	7 616 €

Le résultat courant avant impôts dégage un bénéfice de 101 176 €

Compte tenu du résultat exceptionnel + 669 €
soit :

- Produits exceptionnels	676 €
- Charges exceptionnelles	7 €

Et après déduction de l'impôt sur les bénéfices 1 042 €

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de..... 100 803 €

CHARGES SOMPTUAIRES ET FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON DEDUCTIBLES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'aucune somme n'a été réintégrée dans les bases imposables de l'exercice au titre des amortissements excédentaires (Article 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, ou au titre des autres charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du C.G.I.

Aucune réintégration dans les bénéfices n'a également été opérée au titre des frais généraux excessifs (Article 39-5 du C.G.I.).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il résulte des comptes qui viennent d'être présentés que le bénéfice de l'exercice s'élève à 100 802,61 €.

Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- A la réserve facultative 100 802,61 €

MONTANT DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, au présent rapport est joint le tableau indiquant :

- pour les fournisseurs de la société, le nombre et le montant total T.T.C. des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, le montant étant ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats T.T.C. de l'exercice ;
- pour les clients de la société, le nombre et le montant total T.T.C. des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, le montant étant également ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

MANDAT DE LA DIRECTRICE GENERALE

Le mandat de Madame Ghislaine MAS, directrice générale, arrivant à expiration le jour où l'associé unique statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il est proposé de le renouveler pour une durée d'une année, soit jusqu'à la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE SAS, désormais dénommée KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire, et de la société KPMG AUDIT SUD-EST SAS, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, je vous propose, de ne pas les renouveler, la société n'étant plus tenue d'avoir de commissaire aux comptes en application des articles L. 823-2-2, alinéa 3, et D. 823-1-1 du Code de commerce.

-o0o-

Les projets de décisions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Je vous remercie de bien vouloir les approuver, comme je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration.

La présidente